

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD**

Le 5 novembre 2018, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers Xavier Bouhy et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les Conseillères Dany Plante, Louise Senécal et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Absent : monsieur Gino Vachon

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2018-11-233

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-11-234

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1 OCTOBRE 2018**

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 1 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-11-235

### **SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

ATTENDU la demande de la Table régionale d'économie sociale de Chaudières-Appalaches (TRÉSCA) de faire la promotion de la semaine de l'économie sociale qui se déroule du 5 au 15 novembre 2018;

ATTENDU QUE les entreprises d'économie sociale de la région créent plus de 12 000 emplois et génèrent des revenus de plus de 800 millions de dollars annuellement ;

ATTENDU que sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, il existe plusieurs entreprises d'économie sociale;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'inviter la population à participer aux activités qui se

dérouleront sur le territoire du 5 au 15 novembre prochain et de visiter le site internet sur le site de TRÉSCA.

ADOPTÉE

2018-11-236

**ASSURANCE : DÉPÔT DU RENOUVELLEMENT 2019**

La directrice générale secrétaire-trésorière, dépose au conseil le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2019. Les élus prennent connaissance du document.

ATTENDU que le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec vient à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU que la municipalité détient une assurance responsabilité civile et complémentaire de 5 millions;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent augmenter la limite en responsabilité civile;

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la municipalité ajoute une limite de 2 millions supplémentaires en responsabilité civile et complémentaire, ce qui augmente la limite à 7 millions;

Que la municipalité mandate et autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à signer le document explicatif et à fournir les informations demandées par l'assureur, le cas échéant.

ADOPTÉE

2018-11-237

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE  
COUVERTURE DE RISQUE**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Robert-Cliche une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 30 août 2016.

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 12 octobre 2016 par la MRC de Robert-Cliche et est entrée en vigueur le 1 décembre 2016.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une

intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Victor, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Dany Plante,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus au plan quinquennal du schéma incendie attestée le 1 décembre 2016 et s'engage à réaliser tous les objectifs qui seront prévus au prochain schéma incendie qui sera attesté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Victor une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

2018-11-238

**POLITIQUE D'APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION DES EMPLOYÉS**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Victor de se doter d'un manuel de l'employé;

ATTENDU que le manuel de l'employé contient les politiques de gestion de l'employeur;

ATTENDU le plan d'action déposé par la mutuelle de prévention et elle demande d'adopter des politiques administratives;

ATTENDU la volonté de la municipalité de se doter d'un cadre de référence, appelé *Politique de gestion* ;

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil municipal adopte, tel que présenté, la Politique d'appréciation de la contribution des employés datée du mois de novembre 2018;

ADOPTÉE

2018-11-239

**POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Victor de se doter d'un manuel de l'employé;

ATTENDU que le manuel de l'employé contient les politiques de gestion de l'employeur;

ATTENDU le plan d'action déposé par la mutuelle de prévention et elle demande d'adopter des politiques administratives;

ATTENDU la volonté de la municipalité de se doter d'un cadre de référence, appelé *Politique de gestion* ;

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil municipal adopte tel que présenté, la *Politique d'assignation temporaire*, datée du mois de novembre 2018;

ADOPTÉE

2018-11-240

**POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Victor de se doter d'un manuel de l'employé;

ATTENDU que le manuel de l'employé contient les politiques de gestion de l'employeur;

ATTENDU le plan d'action déposé par la mutuelle de prévention et demandant certaines politiques;

ATTENDU la volonté de la municipalité de se doter d'un cadre de référence, appelé *Politique de gestion* ;

Il est proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil municipal adopte tel que présenté, la *Politique de santé et sécurité du travail*, datée du mois de novembre 2018;

ADOPTÉE

2018-11-241

**POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Victor de se doter d'un manuel de l'employé;

ATTENDU que le manuel de l'employé contient les politiques de gestion de l'employeur;

ATTENDU le plan d'action déposé par la mutuelle de prévention et elle demande d'adopter des politiques administratives;

ATTENDU la volonté de la municipalité de se doter d'un cadre de référence, appelé *Politique de gestion* ;

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil municipal adopte tel que présenté, la *Politique d'utilisation des véhicules de la municipalité*, datée du mois de novembre 2018;

ADOPTÉE

2018-11-242

**POLITIQUE SUR LA CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Victor de se doter d'un manuel de l'employé;

ATTENDU que le manuel de l'employé contient les politiques de gestion de l'employeur;

ATTENDU le plan d'action déposé par la mutuelle de prévention et elle demande d'adopter des politiques administratives;

ATTENDU la volonté de la municipalité de se doter d'un cadre de référence, appelé *Politique de gestion* ;

Il est proposé par madame Dany Plante,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil municipal adopte tel que présenté, la *Politique sur la consommation d'alcool et de drogue*, datée du mois de novembre 2018;

ADOPTÉE

2018-11-243

**POLITIQUE SUR LE HARCELEMENT, LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Victor de se doter d'un manuel de l'employé;

ATTENDU que le manuel de l'employé contient les politiques de gestion de l'employeur;

ATTENDU le plan d'action déposé par la mutuelle de prévention et elle demande d'adopter des politiques administratives;

ATTENDU la volonté de la municipalité de se doter d'un cadre de référence, appelé *Politique de gestion* ;

Il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil municipal adopte tel que présenté, la *Politique sur le Harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail* datée du mois de novembre 2018;

ADOPTÉE

2018-11-244

**POLITIQUE SUR LE VOL ET SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Victor de se doter d'un manuel de l'employé;

ATTENDU que le manuel de l'employé contient les politiques de gestion de l'employeur;

ATTENDU le plan d'action déposé par la mutuelle de prévention et elle demande d'adopter des politiques administratives;

ATTENDU la volonté de la municipalité de se doter d'un cadre de référence, appelé *Politique de gestion* ;

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil municipal adopte tel que présenté, la *Politique sur le vol et sur la sécurité de l'information* datée du mois de novembre 2018;

ADOPTÉE

2018-11-245

**CITAM 311 – OFFRE DE SERVICE**

ATTENDU la municipalité de Saint-Victor a bénéficié du projet pilote avec l'organisme à but non lucratif Citam-311 géré par Cauca depuis octobre 2016;

ATTENDU la proposition soumise par l'organisme ;

ATTENDU que cette proposition est valide pour une année du 1 janvier jusqu'au 31 décembre 2019 ;

ATTENDU l'opportunité qu'offre l'organisme à desservir des heures d'ouverture au-delà des heures normales de bureau ;

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter la proposition de CITAM – 311 pour la somme de 10 780\$ plus taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2019.

QU'une révision des services sera analysée en octobre 2019 ;

QUE les membres du conseil mandate la directrice générale à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

INFORMATION

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2017 ET 2018**

Tel que le stipule l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose deux états

comparatifs. Le premier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2018-11-246

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET AUTRES REDEVANCES 2018 ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

La conseillère, madame Louise Senécal donne un avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente du Conseil, aux fins de décréter l'imposition des taux de taxes et autres redevances 2018 de la Municipalité de Saint-Victor.

Un projet de règlement est déposé lors de la séance.

2018-11-247

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU (MAMOT) 2019**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par madame Nancy Lessard

ET est résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation ;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet y compris tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière ;

Que le conseil municipal mandate la firme Techni-Consultant à déposer sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales le formulaire de demande d'aide financière dûment complété ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU dont le numéro temporaire est #T5020 en lien au projet de la rue du Séminaire.

ADOPTÉE

2018-11-248

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU (MAMOT) 2020**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par madame Nancy Lessard

ET est résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation ;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet y compris tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière ;

Que le conseil municipal mandate la firme Techni-Consultant à déposer sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales le formulaire de demande d'aide financière dûment complété ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU dont le numéro temporaire est #T5024 en lien au projet des rues Fecteau, des Écoliers, Houle, Veilleux ainsi que la servitude.

ADOPTÉE

2018-11-249

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 153-2018 INTITULÉ ASPHALTAGE DU RANG 3 NORD ET RECHARGEMENT DE LA ROUTE GOSSELIN**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 153-2018 – Asphaltage du rang 3 Nord et du rechargement de la route Gosselin, le 5 février 2018 ;

ATTENDU que lors de l'adoption de ce règlement, le conseil prévoyait emprunter une somme de 987 360\$ remboursable par l'ensemble des citoyens par une taxe spéciale;

ATTENDU qu'une partie des coûts des travaux sera payée par le programme d'aide à la voirie locale -Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du ministère des transports, mobilité durable et électrification des transports;

ATTENDU que suite à une révision du dossier du règlement d'emprunt, le conseil décide d'utiliser une partie du surplus non affecté plutôt que d'emprunter la totalité de la portion municipale.

ATTENDU qu'une somme de 400 000\$ a été réservée à la séance du 6 août 2018 dans le compte du surplus non affecté;



ATTENDU que la reddition de compte préparé par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan est plus basse que la soumission du départ;

ATTENDU l'article 1076 du code municipal du Québec qui permet, sous certaine condition, de modifier un règlement d'emprunt par une simple résolution;

Il est proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier le règlement d'emprunt 153-2018 -Asphaltage du rang 3 Nord et du rechargement de la route Gosselin de la façon suivante :

ARTICLE 3 est modifié par l'ajout d'un 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit :

Malgré ce qui est prévu au premier paragraphe, le conseil est autorisé à utiliser une somme de 305 000 \$ du surplus accumulé non affecté. Afin d'acquiescer les dépenses prévues au présent règlement.

ADOPTÉE

2018-11-250

**AMENDEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS**

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apporté à la *Lois sur les normes du travail*.

CONSIDÉRANT QUE ces modifications entraînent des ajustements à faire au niveau des contrats de travail.

Il est proposé par madame Dany Plante

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de procéder à la modification des contrats de travail de la directrice générale adjointe, de l'adjointe administrative et responsable des communications, du coordonnateur à l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement et de la coordonnatrice en sports, loisirs et culture et de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les nouveaux contrats de travail.

ADOPTÉE

2018-11-251

**MANDAT ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS : PLANIFTIME POUR L'ANNÉE 2018-2019**

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice en sports, loisirs et culture est ouvert pour un remplacement de congé de maternité ;

ATTENDU QUE l'offre de l'entreprise Planiftime, représentée par la propriétaire Anne-Marie Mathieu spécialisée en organisations d'événements;

ATTENDU QUE la durée du contrat est sur deux années financières;

Il est proposé par madame Dany Plante

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'utiliser les services de l'entreprise Planiftime selon les termes et conditions du contrat;

Que la directrice générale secrétaire-trésorière soit mandatée à signer les contrats pour les années 2018 et 2019 au nom de la municipalité;

ADOPTÉE

2018-11-252

**SÉCURITÉ CIVILE-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -VOLET 1**

*ATTENDU QUE* le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame Dany Plante  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la Municipalité autorise Kathleen Veilleux à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2018-11-253

**SÉCURITÉ INCENDIE – ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES**

ATTENDU la demande du service de sécurité en incendie d'acheter des appareils respiratoires

Il est proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le directeur du service en incendie à faire l'acquisition de deux appareils respiratoires pour la somme de 19 347,65\$ taxes incluses chez l'entreprise AÉRO-FEU.

D'autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière à affecter la dépense dans le fonds général de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉE

2018-11-254

**SÉCURITÉ INCENDIE – ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN (CÔTE À CÔTE)**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a reçu une lettre du ministre Coiteux dans le cadre d'un programme aide financière à soutenir l'organisation des services d'urgences en milieu isolé (SUMI), sur notre territoire;

ATTENDU QUE le service de sécurité en incendie ont déposé une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un Véhicule tout-terrain (côte à côte) ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière a accordé une somme de 33 383,00 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat pour le véhicule tout-terrain s'élève à 38 900\$ taxes incluses;

Il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de déboursier la somme de 2137,88 \$ pour l'acquisition du véhicule tout-terrain.

ADOPTÉE

2018-11-255

**MANDAT SERVICE PROFESSIONNELS – RANG 3<sup>E</sup> SUD, 1<sup>ER</sup> SUD ET ROUTE MATHIEU**

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du projet de réfection du 3<sup>e</sup> Rang Sud et 1<sup>er</sup> rang Sud ainsi que la route Mathieu, en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels publié sur SEAO. Lors de l'ouverture des soumissions, le 29 octobre dernier quatre (\$) des sept (7) firmes invitées ont déposé leurs documents soit : AVIZO Experts-Conseils, Cima +, Stantec, Experts-Conseils ltée et WSP Canada inc.

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

<b>FIRME</b>	<b>Note technique</b>	<b>Prix</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
<b>AVIZO</b>	<b>91/100</b>	<b>71 549,52\$</b>	<b>19,71</b>	<b>1</b>
<b>WSP</b>	<b>84/100</b>	<b>69 421,91\$</b>	<b>19,30</b>	<b>2</b>
<b>CIMA +</b>	<b>95/100</b>	<b>86 564,68\$</b>	<b>16,75</b>	<b>3</b>
<b>STANTEC</b>	<b>85/100</b>	<b>106 029,95\$</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme AVIZO Experts-Conseils.

EN CONSÉQUENT

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le mandat de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux du projet de réfection du 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> Rang Sud et de la Route Mathieu de la municipalité de Saint-Victor soit confié à la firme AVIZO Experts-Conseils au montant de 71 549,52 \$.

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, les addendas, l'offre de service incluant tous les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

QUE la présente résolution soit transmise :

-Aux quatre (4) firmes ayant déposé une offre de services

ADOPTÉE

2018-11-256

**RANG 3 NORD ET ROUTE GOSSELIN : AVIS DE FIN DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE RECHARGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Nord et de la route Gosselin effectués dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - 2016-319, ont été terminés au mois de juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Nord et de la route Gosselin prévoit le versement de la subvention qui correspond à 50% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 329 175\$, deux fois par année sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE le coût final des travaux, incluant l'ajustement du bitume ainsi que les frais incidents est de 600 143,40\$ taxes incluses, soit une diminution de 58 206,74\$ par rapport au coût initial des travaux;

CONSIDÉRANT le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Nord et de la Route Gosselin émis par la par la MRC régionale de comté de Beauce-Sartigan -service d'ingénierie le 10 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'Acceptation provisoire des travaux et compléter le processus menant au versement de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Louise Senécal, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Victor confirme la fin des travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Nord et de la route Gosselin ;

Que la Municipalité accepte provisoirement les travaux réalisés sur le 3<sup>e</sup> rang Nord et la route Gosselin selon les termes du certificat de réception provisoire des ouvrages émis la le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan 4 octobre 2018;

Que la Municipalité autorise madame Kathleen Veilleux, directrice générale à fournir tous les documents exigés par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour mettre en œuvre, conformément à l'ente de contribution financière pour la réalisation des travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Nord et de la route Gosselin.

ADOPTÉE

2018-11-257

**RÈGLEMENT NUMÉRO 169-2018 – DISPENSER D'OUVRIRE ET D'ENTREtenir CERTAINS CHEMINS DURANT L'HIVER**

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2018 et le 01 avril 2019, soit une partie du rang 4 Sud à partir du 1152, 4<sup>e</sup> rang Sud vers le Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la Rivière Gosselin de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 1 octobre 2018.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 169-2018 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Municipalité de Saint-Victor est dispensée d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du rang 4 Sud à partir du 1152, 4<sup>e</sup> rang Sud vers le Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la Rivière Gosselin de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

**ARTICLE 3** La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 15 décembre 2018 au 01 avril 2018.

**ARTICLE 4** Le règlement numéro 169-2018 entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2018-11-258

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-09-215 : DEMANDE DE CESSION DU LOT MUNICIPAL 4 771 930, RANG 4 NORD ET AJOUT DU LOT 4 771 931**

ATTENDU QUE la résolution 2017-09-215 a été adoptée le 5 septembre 2017 mentionnant la cession du lot 4 771 930 situé sur le 4<sup>e</sup> rang Nord ;

ATTENDU QU'UNE deuxième parcelle de terrain, portant le numéro de lot 4 771 931, est à régulariser et sera cédé au même propriétaire que le numéro de lot 4 771 930;

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier la résolution 2017-09-215 et de céder à Madame Josée Fluet, la parcelle de terrain numéro 4 771 930 et ajouter le numéro de lot 4 771 931 situé sur le 4<sup>e</sup> rang Nord. Monsieur Jonathan V. Bolduc, maire et Madame Kathleen Veilleux, directrice générale sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2018-11-259

**ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN (NUMÉRO DE LOT 4 771 327 ET 4 771 276 SITUÉ SUR LE 3<sup>E</sup> RANG SUD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Victor a procédé à la réfection d'une partie du 3<sup>e</sup> rang Sud ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire régulariser la largeur de l'assiette du chemin et pour ce faire doit acquérir deux parcelles de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des numéros de lot 4 771 327 et 4 771 276 acceptent de vendre une parcelle de leur

terrain selon le plan effectué par madame Nadia Parent de la firme ECCE TERRA, arpenteurs-géomètres;

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'acheter deux parcelles de terrain situé sur les lots 4 771 327 et 4 771 276 selon l'entente convenue entre les parties;

Que monsieur le maire et madame la directrice générale soit mandatés à signer le contrat d'achat au nom de la municipalité de Saint-Victor ;

ADOPTÉE

2018-11-260

**OMH : ADOPTION DU BUDGET 2018 RÉVISÉ**

ATTENDU QUE les trois (3) demandes de révisions du budget de la Société d'habitation du Québec (SHQ) en date du 3 juillet, du 26 juillet et du 7 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor est partenaire à 10 % de l'ensemble des dépenses de l'organisme ;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les trois budgets révisés de l'Office municipal d'habitation de Saint-Victor pour l'exercice financier 2018.

Que la municipalité verse à l'Office municipal d'habitation de Saint-Victor, un montant révisé de 375\$ équivalent à 10% du déficit pour cette période.

ADOPTÉE

MONSIEUR JÉRÔME BÉLANGER QUITTE SON SIÈGE DE CONSEILLER POUR LA PROCHAINE RÉOLUTION AYANT UN INTÉRÊT DANS LE DOSSIER

2018-11-261

**DÉROGATION MINEURE : 234 ET 236 ROUTE DU LAC FORTIN**

ATTENDU le projet de M. Jérôme Bélanger d'acquérir une bande de terrain de son voisin M. René Bélanger (lot 4771634);

ATTENDU que ladite bande de terrain fait déjà l'objet d'une servitude d'usage notariée consentie à l'acheteur par le vendeur;

ATTENDU que le demandeur souhaite régulariser cette situation temporaire;

ATTENDU que la vente aurait pour effet d'aggraver le caractère dérogoire du terrain de M. René Bélanger quant aux dimensions et donc de se traduire par la perte de droits acquis;

ATTENDU que le nouveau règlement sur les dérogations mineures de la municipalité permet une dérogation mineure au lotissement;

ATTENDU qu'une résolution du conseil autorisant une telle dérogation mineure se traduirait par une reconnaissance de conformité du terrain de M. René Bélanger une fois le nouveau lot créé;

ATTENDU que la modification de lotissement n'engendre aucun changement important quant au respect du voisinage et de la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil présents, d'accorder une dérogation mineure au lotissement à MM Jérôme Bélanger et René Bélanger afin que la transaction foncière envisagée ne cause préjudice à ce dernier.

ADOPTÉE

2018-11-262

**DÉROGATION MINEURE : 137, RUE COMMERCIALE, SAINT-VICTOR**

ATTENDU le projet du demandeur d'agrandir l'aire d'entrée du commerce au coin des rues Commerciale et Marchand par l'ajout d'une annexe de 6' x 12' du côté de la rue Commerciale, de façon à permettre l'installation d'équipements permettant la récupération de bouteilles et cannettes consignées;

ATTENDU que le projet prévoit que ladite annexe soit déposée sur des pieux vissés;

ATTENDU que le bâtiment est déjà dérogoire quant à la distance des façades par rapport aux rues qu'elles bordent;

ATTENDU que l'ajout envisagé amènerait le bâtiment à 3,5 mètres de la limite de la rue Commerciale alors que la norme est de 6 mètres;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent que ce bâtiment sera malgré tout davantage conforme que plusieurs autres bâtiments commerciaux ou non sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que l'agrandissement projeté se traduira par la perte d'une seule case de stationnement;

ATTENDU que la réalisation du projet n'entraînera aucun impact significatif supplémentaire pour le secteur concerné;

ATTENDU que les membres du Conseil ont exprimé le souhait que le projet se réalise avec un souci de l'aspect esthétique;



ATTENDU la recommandation des membres du Comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil présents, d'accorder une dérogation mineure au Magasin Coop St-Victor, selon les conditions qui suivent.

Le demandeur et son entrepreneur devront veiller à ce que l'annexe ajoutée s'intègre harmonieusement au reste du bâtiment sur le plan esthétique et architectural. La construction devra également être faite de telle façon que l'espace ajouré situé en sous-œuvre soit fermé, malgré l'absence de fondation.

ADOPTÉE

2018-11-263

**DÉROGATION MINEURE : 9121-4718 QUÉBEC INC. (FERME GEC -SAINT-JULES)**

ATTENDU que la municipalité a reçu les documents produits par les Consultants Lemay & Choinière inc, mandatés par M. Carl Lessard, lequel exploite un élevage porcin à St-Jules, aux abords de la limite de cette municipalité avec celle de Saint-Victor;

ATTENDU que les documents déposés font état d'un projet d'augmentation d'unités animales générant des distances séparatrices calculées à 261,9 mètres en vertu de la norme du MDDELCC;

ATTENDU que la résidence du 610, 3<sup>e</sup> rang Nord est situé à 234 mètres du site d'élevage alors que la norme est de 261, 9 mètres.

ATTENDU que la résidence du 615, 3<sup>e</sup> rang Nord est situé à 227 mètres du site d'élevage alors que la norme est de 261, 9 mètres.

ATTENDU que les propriétaires respectifs desdites résidences, soit Mme Annick Groleau et M. Bernard Paré ont tous deux déclaré par écrit être en faveur au projet du demandeur;

ATTENDU que le projet est assujéti à une démarche visant l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC, laquelle pourra aller de l'avant une fois la dérogation mineure municipale obtenue;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil présents, d'accorder la dérogation mineure à la compagnie 9121-4718 Québec inc.

ADOPTÉE

2018-11-264

**LES COMPTES**

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Alysson Paré	60,00 \$
Julie Houde	52,74 \$
Claudia Duquet	189,91 \$
Amilia	159,31 \$
Groupe Environex	569,12 \$
Michael Grenier	123,91 \$
Kathleen Veilleux	284,90 \$
Nancy Lagueux	320,00 \$
Nancy Lagueux	320,00 \$
Jérôme Gendreau	201,15 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	517,00 \$
Marco Bélanger	22,97 \$
Charles Poulin	73,57 \$
Mélanie Plante	28,77 \$
Hydro-Québec	3 772,11 \$
Energir	49,18 \$
Téléphone St-Victor	520,95 \$
Amilia	201,95 \$
Visa desjardins	1 397,58 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	616,00 \$
Hydro-Québec	1 885,67 \$
Hydro-Québec	2 604,27 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	484,00 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)	67,78 \$
Pitney Work	42,72 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	594,00 \$
Mathieu Rodrigue	215,00 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	759,00 \$
L'Éclaireur Progrès	462,20 \$
Marc-André Paré, consultant	702,82 \$
DEBB	465,17 \$
Construction Paul-Eugène Turcotte	4 373,35 \$
Énergies Sonic	4 599,99 \$
Durand Marquage	520,85 \$
Club de Randonnée St-Victor	300,00 \$
Garage Bizier	928,52 \$
Magasin Coop	399,28 \$
Multimusique	597,87 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	5 690,59 \$
Cordonnerie Bureau	1 126,63 \$

Danielle Roy	24,42 \$
Michel Mathieu	250,00 \$
Jean-Philippe Bélanger	137,97 \$
M.R.C. Robert-Cliche	11 055,05 \$
Solution GA	344,64 \$
Veilleux et Fils	977,28 \$
Commerçants de la Chaudière	115,27 \$
F. Plante Inc.	379,40 \$
Fonds d'information sur le territoire	24,00 \$
ADT Canada	251,11 \$
Armand Lapointe Equipement	16,68 \$
Centre du Camion de l'Amiante	8 314,69 \$
Extincteurs de Beauce	222,39 \$
Distribution Daki 2008	54,50 \$
Sani-Thetford	2 709,11 \$
Produits Chimiques DESCO	683,53 \$
Librairie Select	364,72 \$
Escouade Cannine	1 430,62 \$
CLD Robert-Cliche	100,00 \$
Novalie	206,96 \$
Entreprises ALO Pomerleau	17 188,04 \$
Transport Adrien Roy et Filles	17 786,39 \$
Ville de Beauceville	11 315,47 \$
Veilleux et Fils	218,40 \$
WSP	1 552,16 \$
Lawson	131,06 \$
Formiciel	164,25 \$
Laforeste Nova	4 466,71 \$
Blanchette Vachon	2 385,73 \$
Librairie Renaud Bray	136,19 \$
Les Tontes JF	1 552,16 \$
ADMQ	336,88 \$
Naturel Photographie	548,40 \$
Santé Perce-Neige	114,98 \$
Marie-Claude Bolduc	100,00 \$
APOM	110,00 \$
Hercule Fortin Inc.	503,43 \$
Municipalité de Tring-Jonction	55,00 \$
Municipalité de Saint-Ephrem	71,35 \$
Chant Marie-Pierre Drouin	200,00 \$
Services EXP	5 277,35 \$
CWA	2 756,18 \$
Libertevision	2 667,43 \$
Purolator courrier	5,26 \$
Usinage Xpress	1 536,98 \$
Sogetel	229,90 \$
Groupe ABS	5 289,89 \$
Mi-Consultants	4 304,03 \$
Aquabeauce	48,50 \$
Réseau Biblio	103,06 \$
Medimage	34,49 \$
Réal Huot Inc.	604,39 \$

Peinture Kevin Buque	18 269,53 \$
Kevin Busque Inc.	7 790,98 \$
François Jacques	950,00 \$
Toromont Cat	213,90 \$
Formations Qualitemps	1 906,29 \$
Librairie de la Chaudière	453,64 \$
<b>TOTAL</b>	<b>175 341,57 \$</b>

ADOPTÉE

2018-11-265

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
**Jonathan V. Bolduc**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Kathleen Veilleux**  
**Directrice générale-**  
**Secrétaire-trésorière**